



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat de l'académie de Créteil  
Division des établissements d'enseignement privés  
DEEP1

Affaire suivie par :  
Benjamin Leleu  
Mél : [benjamin.leleu@ac-creteil.fr](mailto:benjamin.leleu@ac-creteil.fr)  
Tél : 01 57 02 63 22

## AFFICHAGE OBLIGATOIRE

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation, articles L.442-5, L.914-1, R 914-44 à 45, R 914-49 à 52 et R 914-75 à 77 ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2005-203 du 28 novembre 2005 (B.O n° 45 du 8 décembre 2005).

## Arrête

### Article 1 :

Le calendrier des opérations du mouvement des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association du second degré est fixé de la façon suivante :

#### **Du 04 au 20 février 2022**

Ventilation par les chefs d'établissement des heures par discipline dans le respect de la DGH (**Heures postes + HSA**).

Création des supports  
Suppression des supports  
Modification des supports } **Heures poste uniquement**

#### **Du 21 février au 09 mars 2022**

Vérification des données et validation des propositions par la division des établissements d'enseignement privés pour la ventilation des heures.

Vérification des données et validation pour les propositions de supports et pour d'éventuels ajustements.

#### **Du 10 au 11 mars 2022**

Saisie des agrégats des postes vacants par la DEEP.

#### **Du 12 au 20 mars 2022**

Saisie des supports susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement au vu des déclarations d'intention de muter des enseignants.

Vérification de l'**affichage avant publication** des services vacants et des agrégats par les chefs d'établissement. Signalement par courriel des modifications à apporter à l'aide des annexes.

#### **Du 21 au 24 mars 2022**

Vérification des postes susceptibles d'être vacants et mise en place des désagrégats.

**Le 25 mars 2022**

Publication des emplois vacants et susceptibles de l'être.

**Du 25 mars au 10 avril 2022**

Saisie des vœux par les maîtres contractuels.

**Du 14 avril au 15 mai 2022**

Saisie des avis sur les candidatures par les chefs d'établissement.

**Le 14 juin 2022**

Commission consultative mixte académique (CCMA) relative au mouvement des maîtres contractuels du second degré.

**Du 15 au 29 juin 2022**

Envoi des propositions d'affectation de la CCMA aux chefs d'établissement et aux maîtres concernés.  
Réponses des chefs d'établissement et des maîtres aux propositions d'affectation de la CCMA.

**Le 30 juin 2022**

Affichage des résultats au fur et à mesure.

**Le 08 juillet 2022**

Fin de mouvement et fermeture de l'affichage des résultats du mouvement.

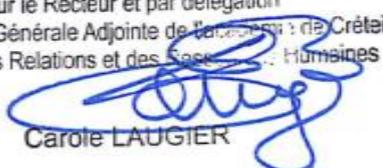
**Mi-juillet 2022**

Commission nationale d'affectation (CNA).

**Article 2 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 20 janvier 2022

Pour le Recteur et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie de Créteil  
Directrice des Relations et des Ressources Humaines  
  
Carole LAUGIER